

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le sept juin, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Saint Théodorit au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023

Date d'affichage : le 1^{er} juin 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 36

Votants : 36 + 8 = 44

Votants par procuration : 8

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM. CLEMENT Richard, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, Mme SEGURA Delphine, MM. EGRAZ Gilbert, IAQUINTA Antoine, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, M. WEITZ Bruno, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, M. SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie.

Procurations :

Mme MASOT Alexandra à Mme GIBERGUES Laetitia,

M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge

M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine

M. OLIVIERI Bruno à Mme Marie Andrée DRACS

M. BERTO Stéphan à Mme ROUX Florence

Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: Mme MOURET Aube, MM. DAUTHEVILLE Jacques, LAGARDE Jean-Louis, BARON Jérôme, Mme TARNOWSKI Gabrielle

Absents: MM. ZUCCONI Jean-Pierre, SIPEIRE Jacky, Mme BARON Réjane, MM. FERRAULT Claude, TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, MONEL José.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h02

Délibération n°067/2023 : Demande de soutien au titre du Fonds vert, pour les projets de maîtrise de l'énergie de la CCPC

Joël ROUDIL rappelle que la CCPC a fait de la transition écologique, l'un des piliers de son projet de territoire, en visant un développement durable du territoire. Cela transparait notamment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) élaboré dès 2018, et adopté définitivement lors du conseil communautaire du 27 juillet 2022. Celui-ci a fixé des objectifs, dans la lignée de la stratégie nationale bas carbone, et également de la démarche initiée par la Région Occitanie, de devenir Région à Energie Positive.

Avec son PCAET, la communauté de communes a donc pour ambition de diviser par 2 les consommations d'énergie du territoire d'ici 2050, et de multiplier la production d'énergie renouvelable locale, par 2 d'ici 2030, et par 5 d'ici 2050.

Il précise qu'un plan d'actions a été défini pour atteindre ces objectifs, composé de 7 axes stratégiques, dont l'un est consacré à la sobriété énergétique du patrimoine bâti, et un autre au déploiement des énergies renouvelables locales.

Il indique que dans la continuité du travail initié avec la démarche de labellisation Cit'ergie, et afin d'être une collectivité éco-exemplaire, ces deux axes ont été repris au sein d'une feuille de route « Bâtiments », véritable stratégie pluriannuelle visant à réduire les consommations d'énergie, et à améliorer la performance énergétique des bâtiments et sites intercommunaux, tout en optimisant le confort pour les agents et les usagers. Des actions ont ainsi été programmées sur plusieurs années, pour parvenir à ces objectifs. Un comité technique, composé du Directeur Général des Services, des services techniques et du service transition écologique et énergétique a été institué, afin de suivre régulièrement cette stratégie, et le déroulement du plan d'actions de la feuille de route.

Il annonce par ailleurs, que suite au contexte énergétique de l'année 2022, un programme de maîtrise de l'énergie a été élaboré pour être mis en œuvre dès l'hiver 2022-2023, afin de diminuer les consommations d'énergie dans les sites intercommunaux, et ainsi limiter l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie pour la communauté de communes. Les consommations d'électricité de l'hiver 2022-2023 ont ainsi diminué de plus de 21 %, par rapport à l'hiver 2021-2022, et la consommation de gaz a été maîtrisée, engendrant ainsi une baisse de consommation d'environ 57 000 kWh. Pour certains sites, il s'agit de la consommation la plus basse depuis les 5 derniers hivers.

Il souligne également que désormais, la communauté de communes est dans la phase opérationnelle de ces différents outils de planification. Pour ce faire, plusieurs actions vont être mises en œuvre prochainement :

- Audits énergétiques sur l'ensemble des bâtiments intercommunaux, de juin 2023 à décembre 2025 ;
- Mise en place de radiateurs à inertie programmables dans les sites équipés de radiateurs vétustes (stades et centres de loisirs) ;
- Remplacement des éclairages vétustes par des LEDs dans les locaux de la CCPC. Une amélioration du confort pour les agents est également visée par cette action ;
- Isolation de la toiture du siège à Quissac, afin d'économiser l'énergie. Ces travaux sont en corrélation avec la visite effectuée par les archives départementales et les préconisations qui en ont découlées ;
- Remplacement de la chaudière à gaz très vétuste de la médiathèque, qui subit régulièrement des pannes, et qui en plus ne permet pas de programmation pour optimiser les consommations d'énergie ;
- Remplacement de la pompe à chaleur qui est régulièrement en panne, par une nouvelle, à la crèche de Quissac ;
- Mise en place d'un chauffe-eau solaire au Centre Technique Intercommunal pour l'eau chaude sanitaire.

Il informe que l'Etat, dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », soutient financièrement ce type d'actions. Ce fonds a été inscrit dans la loi

de finances pour 2023 et est doté d'une enveloppe de 2 milliards d'euros. Il vise à encourager les projets des collectivités territoriales, et est décliné en 14 mesures concernant différentes thématiques. La gestion de ce fonds est confiée aux préfets.

Aussi, il est proposé de solliciter une aide financière dans le cadre du Fonds vert pour les actions de maîtrise de l'énergie, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Audits énergétiques sur les bâtiments intercommunaux	31600,00 €	Fonds vert 40 %	56 176,00 €
Fourniture et pose de radiateurs à inertie	25170,00 €	Autofinancement	112 352,00 €
Modernisation des systèmes d'éclairage	29170,00 €		
Isolation de la toiture du siège	8 500,00 €		
PAC de la médiathèque / LAEP	18 000,00 €		
Remplacement de la PAC de la crèche de Quissac	18 000,00 €		
Mise en place d'un chauffe-eau solaire au CTI de Sauve	10 000,00 €		
TOTAL HT	140 440,00 €		
TVA	28 088,00 €		
TOTAL TTC	168 528,00 €	TOTAL TTC	168 528,00 €

Olivier GAILLARD souhaite savoir ce qu'il est prévu dans le cahier des charges en matière de bénéfice et de perspectives énergétiques ?

Joël ROUDIL lui indique que nous lui feront parvenir les pièces très rapidement.

Le Conseil Communautaire,
Vu la loi des finances 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juillet 2022 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Piémont Cévenol.

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant le programme de maîtrise de l'énergie mis en œuvre par la communauté de communes du Piémont Cévenol

Considérant que les projets de maîtrise de l'énergie de la communauté de communes du Piémont Cévenol peuvent relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert »,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de solliciter une aide financière dans le cadre du Fonds vert auprès de l'Etat, pour les actions de maîtrise de l'énergie identifiées ci-dessous sur la base du plan de financement prévisionnel ci-après

DEPENSES		RECETTES	
Audits énergétiques sur les bâtiments intercommunaux	31 600,00 €	Fonds vert 40 %	56 176,00 €
Fourniture et pose de radiateurs à inertie	25 170,00 €	Autofinancement	112 352,00 €
Modernisation des systèmes d'éclairage	29 170,00 €		
Isolation de la toiture du siège	8 500,00 €		
PAC de la médiathèque / LAEP	18 000,00 €		
Remplacement de la PAC de la crèche de Quissac	18 000,00 €		
Mise en place d'un chauffe-eau solaire au CTI de Sauve	10 000,00 €		
TOTAL HT	140 440,00 €		
TVA	28 088,00 €		
TOTAL TTC	168 528,00 €	TOTAL TTC	168 528,00 €

- de s'engager à réunir sa part contributive
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.




Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20230607-CCPC_D67_70